

MINE D'OR DE NAMPALA S.A POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La mine d'or de **Nampala S.A** est une mine à ciel ouvert située au sud-est du Mali en Afrique de l'ouest qui utilise les techniques conventionnelles minières de surface et un procédé de récupération d'or connu sous le nom de carbone en lixiviation. Le périmètre de son système de management santé & sécurité au travail est représenté par l'exploitation minière et des activités connexes sur le site du village de Nampala.

A travers un processus d'évaluation des aspects environnementaux, la mine de Nampala s'engage à déterminer les aspects significatifs liés à ses activités, produits et services parmi lesquels ceux liés aux conditions géotechniques, à l'utilisation des engins de terrassement, à la manipulation des substances chimiques, à la poussière et aux autres ambiances physiques. La Direction usera de tout son leadership pour protéger l'environnement et prévenir les pollutions à travers l'établissement, la mise en œuvre et l'amélioration continue d'un système de management environnemental. Tous les départements de la mine s'engagent à se fixer des objectifs afin de réduire continuellement les aspects environnementaux ainsi que les impacts associés à un niveau acceptable.

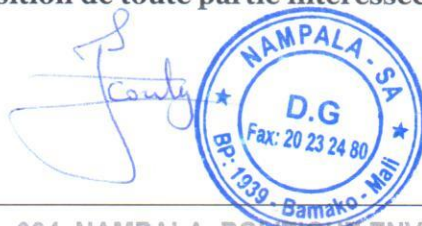
Objectifs de la Politique

Afin d'atteindre les objectifs de cette politique, la mine de Nampala prend l'engagement :

- **De respecter** toutes les lois, règlements et exigences en la matière afin de conduire ses activités de telle sorte que, les valeurs économiques, sociales et environnementales soient prises en considération ;
- **D'établir et mettre en œuvre** un système de management environnemental selon les exigences de la norme **ISO 14001** et promouvoir une culture environnementale afin de protéger l'environnement au mieux et prévenir toute pollution ;
- **De réduire et d'optimiser** l'utilisation des énergies et ressources naturelles en s'assurant de la réduction et de l'élimination de toutes les sources de pollution liées aux hydrocarbures et autres substances chimiques ;
- **De gérer** au mieux ses déchets, à travers notamment le tri, le confinement et le recyclage ;
- **De ne recourir** qu'à des entreprises sous-traitantes ayant démontrées leur engagement dans le management Environnemental ;
- **De ne pas faire appel** à un volume de ressources temporaires externes excédent ses capacités d'encadrement ;
- **De communiquer** en toute transparence avec les parties intéressées sur les aspects environnementaux relatifs à ses activités conformément à ses engagements RSE ;
- **D'animer, de faire vivre** cette politique et de favoriser la communication interne et externe dont notamment les remontées d'informations du terrain en matière d'environnement ;
- **D'allouer les** ressources nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique et permettant de faire face à ses travaux de réhabilitation progressive et à ses obligations environnementales ;
- **Pour répondre** à ces engagements, Nampala SA fixe annuellement des objectifs spécifiques, définis lors de la revue de Direction ;
- **Chaque salarié** de Nampala, par ses actes quotidiens et son attitude, est un acteur essentiel de cette politique

« Cette politique sera communiquée et diffusée partout dans la mine de Nampala et mise à la disposition de toute partie intéressée qui en fera la demande »

Le Directeur de la Mine



Date : 31 Janvier 2022

Document :

004_NAMPALA_POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Préparée par

Moussa-Y COULIBALY

Date d'édition :

15 Janvier 2022

Date d'impression

31 Janvier 2022

Version N° : 04

Approuvée par :

Abel Coulibaly

Date de révision

15 Janvier 2022

Page N° :

Page 1 de 1